



Arrêté temporaire n°26-AT-0093
Portant réglementation du stationnement et de la circulation

LE PUAUD

Le Maire de Sèvremont,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-10,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU la demande en date du 08/07/2026 émise par VFE demeurant 14 rue Eric Tabarly 85170 DOMPIERRE SUR YON représentée par Monsieur Mohammed HABAB aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation,

CONSIDÉRANT que des travaux sur réseaux ou ouvrages d'eau potable rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 20/07/2026 au 18/08/2026 à LE PUAUD,

ARRÊTE

Article 1

À compter du 20/07/2026 et jusqu'au 18/08/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent à LE PUAUD :

- La circulation est alternée par B15+C18 et K10 ;
- Le dépassement des véhicules, autres que les deux-roues, est interdit ;
- Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, VFE.

Article 3

Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 20 juillet 2026

Le Maire de Sèvremont

Jean-Louis ROY

DIFFUSION:

- VFE
- Le Maire de Sèvremont
- HERVOUET France
- SOVETOURS
- Gendarmerie Pouzauges
- Poste Pouzauges
- Sycléa
- Maire déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre
- Car du Bocage
- Transport scolaire Pouzauges

ANNEXES:

Demande d'arrêté de circulation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports	Demande d'arrêté de police de la circulation Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1 Gestionnaires des réseaux routiers	 N° 14024*01
---	--	--

Le demandeur Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : HABAB Prénom : Mohamed
Dénomination : VFE Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 14 Rue Eric Tabarly
Code postal 85170 Localité : DOMPIERRE SUR YON Pays : FRANCE
Téléphone 0637563517 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : recepisse-da-dpv@dictservices.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur
Nom : VFE Prénom : HABAB Mohamed
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 14 Rue Eric Tabarly
Code postal 85170 Localité : DOMPIERRE SUR YON Pays : FRANCE
Téléphone 0637563517 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : recepisse-da-dpv@dictservices.fr

Localisation du site concerné par la demande
Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☒ En agglomération ☒
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : le puaud,
Code postal 85700 Localité : Sèvremont

Nature et date des travaux
Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Extension AEP
Date prévue de début des travaux : 20/07/2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

Réglementation souhaitée
Durée de la réglementation (en jours calendaires) 30 Date de début de réglementation 20/07/2026
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☒
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☒
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :**Circuler**Véhicules légers ☐poids lourds ☐**Stationner**véhicules légers ☒poids lourds ☒**Dépasser**véhicules légers ☒poids lourds ☒

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

Alternat B15-C18

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

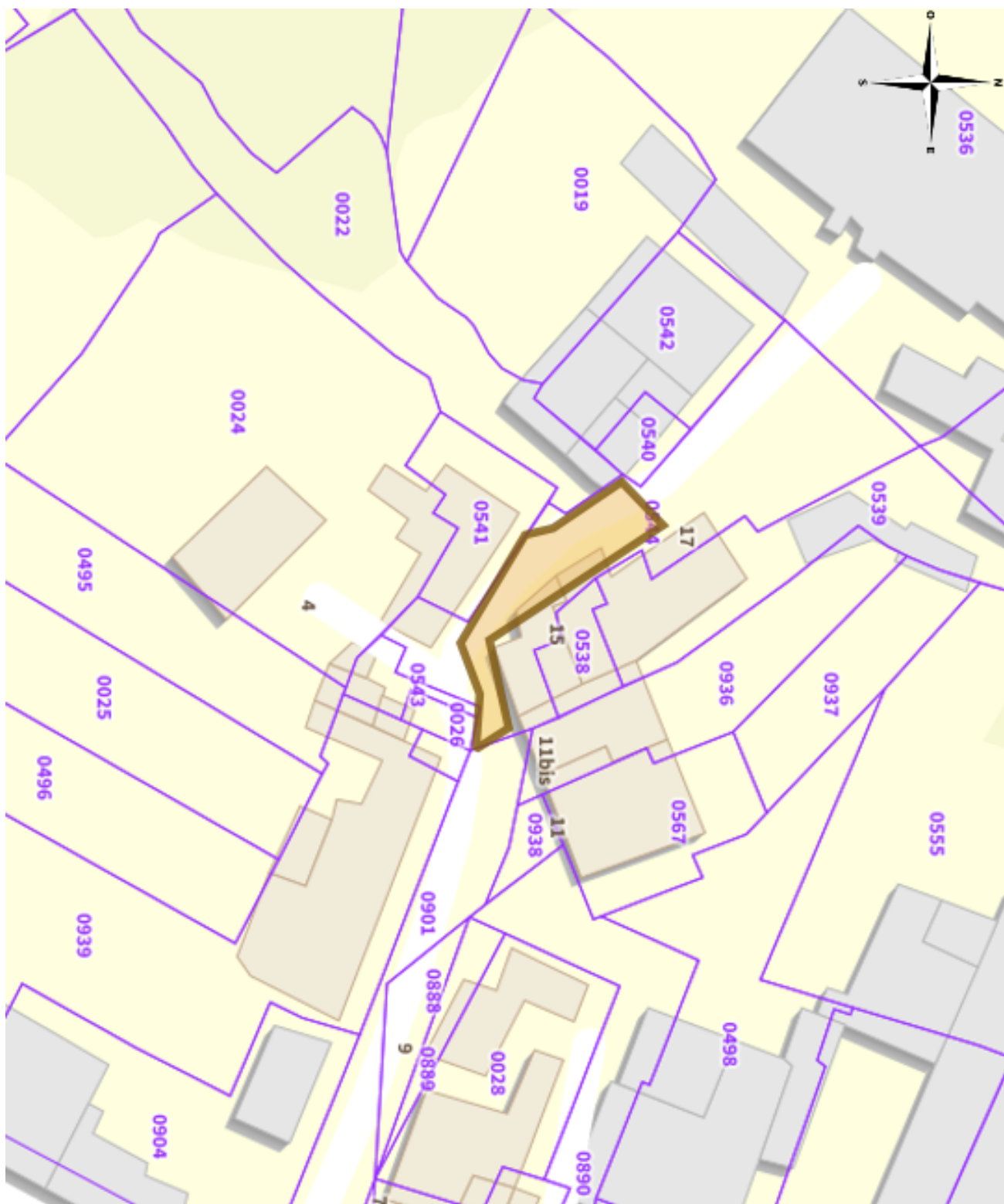
Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : Dompierre sur yon

Le :08/07/2026

Nom : PIHA Prénom : LAURENT Qualité :



Coordonnées : <gml:MultiSurface srsName="EPSG:4171"><gml:surfaceMember><gml:Polygon><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">-0.788148 46.822104 -0.788208 46.822065 -0.788144 46.821999 -0.788134 46.821973 -0.787984 46.821911 -0.787913 46.82193 -0.787837 46.821926 -0.787866 46.821957 -0.787988 46.821939 -0.788148 46.822104</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon></gml:surfaceMember></gml:MultiSurface>

PLAN DE PROJET

DEMANDEUR : JADEAU Gérard, JADEAU Marie-Thérèse, GAEC LE PAS ROUSSEAU

Desserte en eau potable de : 3 lots - 13,4,15 Le Puaud - SEVREMONT

PLAN DE SITUATION

